



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Exploitants agricoles

Question écrite n° 12062

Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur la situation des femmes dans l'agriculture. En effet, au moment ou cette profession connait une veritable crise endemique qui s'aggrave au fil des ans par suite de la degradation des revenus, de l'augmentation des charges et du vieillissement des exploitations, le role de ces dernieres dans cette profession devient capital. Elles occupent de plus en plus de postes de responsabilites, notamment comme chefs d'exploitation et constituent une esperance d'avenir face aux problemes poses par les prochains rendez-vous europeens. Il lui demande en consequence les dispositions qu'il entend prendre pour ameliorer la situation des femmes dans l'agriculture, notamment a travers un statut adapte aux circonstances d'installations nouvelles.

Texte de la réponse

Reponse. - L'installation des jeunes agriculteurs constitue une des priorites de la politique agricole des pouvoirs publics. Compte tenu de l'evolution de l'agriculture dans le secteur de l'economie, le gouvernement a ete amene a favoriser l'installation des menages en agriculture. En effet, le decret du 23 fevrier 1988 permet a la conjointe d'un chef d'exploitation de pretendre aux aides a l'installation si elle s'installe individuellement ou dans le cadre societaire. Ces dispositions s'inscrivent dans l'effort d'ensemble engage par le ministere de l'agriculture et de la foret pour reconnaitre pleinement le statut de chef d'exploitation aux agricultrices.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12062

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1847